

Séance du 27 juin 2016

L'an deux mil seize, le 27 juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 23 juin 2016 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Jonathan SIMON, Anne LEBLANC, Olivier SOUFFLET, Gérald LE CLANCHE, Michèle BEAUJOUAN, Fanny BARBIER, Valérie GUILLOTIN.

Absents excusés :

Didier JACQUET pouvoir à Annick MARCETTEAU

Benoît PERINEAU pouvoir à Fanny BARBIER

Pascal GAURY pouvoir à Gérald LECLANCHE

Nicolas LEDUC pouvoir à Jonathan SIMON

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Michèle BEAUJOUAN est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2016.
Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

1. Règlement Cantine / Garderie

Le conseil municipal accepte le nouveau règlement intérieur de la cantine et des garderies municipales ci-joint.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Création de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe (modification de la durée de service)

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté :

❖ pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC et pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle donne la parole à Jonathan SIMON qui explique que, compte tenu de la réorganisation du service Cantine / Garderie, il convient de modifier la durée de service de 3 agents déjà en poste dans la collectivité.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création :
 - d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et d'agent de service à la cantine /garderie.
 - d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 19.21 heures annualisées pour exercer les fonctions d'agent de service à la cantine / garderie.
 - d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15.88 heures annualisées pour exercer les fonctions d'agent de service à la cantine / garderie.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2016.

3. Départ de la directrice de l'école élémentaire

Madame le Maire informe que Mme la Directrice de l'école élémentaire, quitte l'école de Thivars.

Il est décidé, à la majorité, de lui offrir des fleurs.

Informations diverses donnée par Mme le Maire :

- Lecture du courrier d'un administré qui sollicite un terrain clos ou non pour une association d'éducation canine. Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à la demande.
Daniel BLIN prendra rendez-vous avec la personne pour lui donner la réponse.
- Lecture d'un 2ème courrier d'un administré pour un dégât des eaux.
Yves DEVILLE indique qu'il s'est rendu sur place et qu'une expertise est prévue le 11 juillet à 17h.
- Enfouissement des réseaux Eclairage Public : Dans le cadre de la reprise des opérations 2015 et de la programmation 2016 des interventions d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux sur le territoire de l'agglomération, Chartres Métropole informe que l'enfouissement de la RD 910 sera proposé pour validation lors du prochain conseil communautaire.
- SPANC : Chartres Métropole propose un service de commande groupée de vidange d'assainissement Non Collectif. Les imprimés seront distribués à Goindreville et à Bluet.
- Chasseurs à l'arc : Chartres Métropole a signé une convention avec l'association des chasseurs à l'arc d'Eure-et-Loir. Les membres de l'association sont autorisés à intervenir sur les parcelles publiques de bord de rivière ou sur les parcelles privées sur demande et autorisation spécifique du propriétaire afin de réguler la population de ragondin.
- Pistes cyclables : Les services de Chartres Métropole mettent actuellement à jour la cartographie des pistes cyclables sur l'ensemble de l'agglomération. La commission

« cadre de vie » se réunira pour vérifier les données envoyées sur la commune de Thivars.

- Location du terrain de foot : une proposition de tarif à la journée (sans local) est à étudier.
- Proposition de déclassement des routes départementales : Le conseil municipal souhaite attendre pour se prononcer.
- Conseils d'école : les comptes rendus seront adressés par mail à tous les conseillers.
- Madame le Maire remercie le comité des fêtes et toute l'équipe de bénévoles pour la fête du village. Un grand bravo.

Tour de table :

Michèle Beaujouan :

- donne réponse à la question des jouets de l'école maternelle : Le RAM (Relai d'Assistantes Maternelles) ne peut pas racheter les jeux. Mme le Maire indique qu'ils seront mis à la garderie.
- demande s'il y aura des remises de prix pour le 14 juillet : uniquement les prix des maisons fleuries, les diplômes du travail seront remis à la cérémonie des vœux.

Fanny Barbier demande sur sollicitation de Benoit Périneau si le propriétaire de l'arbre qui menace de tomber sur la ligne téléphonique a été contacté. Il lui est répondu affirmativement, une nouvelle relance va être faite.

FIN DE LA SEANCE A 22H15.